

Communiqué de presse
des collectifs anti gaz et huiles de schiste de la VIA 30
Le 07/12/2012



PERMIS DE RECHERCHE D'HYDROCARBURES DU BASSIN D'ALES :

Vers la nomination d'un expert...

Mercredi 05 décembre la préfecture du Gard, à l'occasion d'un point de situation sur les permis d'hydrocarbures du Gard et de l'Ardèche, a annoncé aux représentants des collectifs "anti-gaz et huiles de schiste" et à des élus gardois et ardéchois que la "mission d'expertise indépendante" pour réévaluer le caractère du permis du Bassin d'Alès devrait être constituée d'un seul expert.

Un universitaire géologue, connaissant les particularismes du sous-sol cévenol mais n'ayant pas d'attaches locales pourrait être accepté par les deux parties, Mouvoil / militants.

Le profil devra présenter les garanties d'indépendance recherchées vis à vis des industriels d'une part, et des populations fortement opposées aux projets du pétrolier, d'autre part.

Sa désignation pourrait intervenir dans les semaines à venir et l'étude prendre alors un mois environ.

Cette expertise avait été proposée par le cabinet de Madame la Ministre de l'Environnement lors d'un entretien sollicité par les élus et par des membres des collectifs gardois et ardéchois.

La qualité du rapport présenté par la commission scientifique a incité la ministre à demander un complément d'expertise.

Cette ouverture a été appréciée par les citoyens, ainsi que le dialogue instauré avec l'administration préfectorale.

Dans un courrier du 17 octobre à la Ministre de l'Écologie, Mouvoil "*...accepte le principe d'une telle expertise...*" mais demandait que la désignation de cet expert soit validée par le GEP-AFTP(1) ou par l'IFP-EN(2). Les collectifs et les élus devront également valider cette nomination.

Nous saluons la qualité du dialogue entretenu avec l'autorité administrative et la volonté de transparence sur cet important dossier qui ouvre un nouveau chapitre dans le feuilleton du gaz de schiste en France.

Nous appelons le ministère à poursuivre dans d'autres domaines cette indispensable ouverture. Notamment en ce qui concerne l'audition des collectifs dans le cadre de la réforme du Code Minier .

Grâce à la lucidité citoyenne, cette procédure innovante annoncée par la Ministre de l'Écologie dès le 18 septembre dernier prend forme pour la première fois sur le permis du Bassin d'Alès (départements concernés : Ardèche et Gard). Mais d'autres permis ailleurs en France ont trop facilement passé l'examen de conformité de l'art.3 de la loi du 11Juillet 2011. C'est pourquoi d'autres réévaluations devraient intervenir ainsi que de possibles procédures juridiques.

Cette avancée provient de la très forte mobilisation citoyenne, de la légitimité et de l'opiniâtreté des collectifs associés à leurs élus locaux qui ont fortement exercé leur droit de suite après les diverses annonces ministérielles.

Pour autant nous demeurons particulièrement vigilants et profondément déterminés à ne pas laisser commencer la circulation des camions vibrateurs de Mouvoil, prélude aux forages exploratoires eux-mêmes large porte ouverte à l'exploitation des ressources du sous-sol impactant lourdement et durablement ce territoire à de multiples niveaux.

(1) : Groupement des entreprises pétrolières et para gazières - Association des foreurs et techniciens du pétrole.

(2) : Institut français du pétrole - Énergies Nouvelles.

Contact presse : Sébastien Espagne 06 32 38 06 83

Référente presse : Annie Durand 06 47 20 52 30

04 66 56 65 78

presse@bassindales.fr